

LE CANADA FRANÇAIS, LES ANTILLES ET LA GUYANE

(Congrès généalogique de Bourges, 1997)

Bernadette et Philippe Rossignol

INTRODUCTION

Le Canada, les Antilles, la Guyane ont un point commun important et évident : ce sont des anciennes colonies françaises d'Amérique devenues soit indépendantes, soit départements français d'outre-mer. Ils ont un autre point commun : leur colonisation par la France remonte à peu près à la même époque, la première moitié du XVIIe siècle.

Au traité de Paris de 1763 (fin de la guerre de Sept Ans), la France perd les "arpents de neige" du Canada et récupère ses "îles à sucre", qui représentaient alors une richesse beaucoup plus importante.

Nous nous limiterons ici aux rapports entre le Canada, d'une part, les Antilles et la Guyane, d'autre part, sous l'Ancien régime, ce qui nous conduira à comparer la colonisation et le peuplement et à étudier les déplacements familiaux éventuels du Canada vers les Antilles et la Guyane, avant et après la date charnière de 1763.

A. REPÈRES

1. Les noms géographiques du Canada français et les noms actuels

Les noms qui apparaissent dans la correspondance des gouverneurs sont ceux des territoires proches de l'Atlantique. Afin que vous sachiez de quoi il est question par la suite, les voici avec leur correspondance moderne :

La Nouvelle-France : le Canada français, surtout le long du Saint-Laurent, de Montréal à Québec

L'Acadie : Nouveau-Brunswick (partie continentale)
et Nouvelle-Ecosse (partie péninsulaire)

Les îles : Ile Royale (et ville-port de Louisbourg) : île du Cap-Breton
Ile Saint-Jean : île du Prince-Edouard

2. Historique des trois colonisations jusqu'en 1763

Les grands traits sont les mêmes : découverte; colonisation confiée à des Compagnies, essentiellement compagnies de commerce; retour au domaine royal; organisation coloniale avec gouverneur, intendant, conseil souverain. Dépendance des conflits européens : guerres maritimes ou terrestres; changements de souveraineté au gré des traités.

3. Comparaison du peuplement, au Canada, aux îles et en Guyane

Les indications qui suivent, bien entendu, pourraient être affinées. Elles ne visent qu'à faire comprendre les caractéristiques dominantes :

- au Canada, il s'agit d'un peuplement massif, par familles entières, depuis les côtes atlantiques surtout, organisé par les Compagnies et sur un laps de temps relativement limité (moins d'un demi-siècle) : de 2 000 habitants en 1660, on passe à 10 000 en 1680 puis l'immigration diminue et elle cesse au début du XVIIe siècle.
- en Guyane, il y eut plusieurs tentatives de peuplement, de quelques centaines de personnes seulement, qui se sont toutes soldées par des échecs. La colonisation massive (et très mal organisée) de 1763, connue sous le nom d'expédition de Kourou, fut une catastrophe : 7 000 morts sur les 10 000 immigrants, venus principalement d'Alsace et d'Allemagne.
- aux Antilles enfin, c'est un peuplement continu, régulier, d'engagés ou de passagers libres payant leur voyage, en général des individus isolés, recrutés par un ou plusieurs habitants, quelques rares fois des familles ou encore des pères de famille qui, s'ils réussissent, font ensuite venir femme et enfants ou bien des célibataires qui s'établissent et font venir cousins ou amis. Cette population s'installe et reste aux îles, de génération en génération, en Martinique et Guadeloupe et dans le sud de Saint-Domingue. En revanche, dans le nord de Saint-Domingue, des habitants enrichis repartent pour France et leurs domaines sont confiés à des gérants, pas toujours honnêtes ni efficaces.

Cependant, il faut dire qu'en observant les patronymes des engagés à Dieppe, on peut supposer qu'au XVIIe siècle, d'une même famille, certains sont partis pour le Canada et d'autres pour les Antilles.

B. LES RAPPORTS ENTRE LES ILES ET LE CANADA JUSQU'EN 1763

Il est frappant de constater, à la lecture, par exemple, de l'inventaire de la série Colonies C/8 (correspondance des gouverneurs de Martinique, siège du gouvernement général des îles du Vent), que, lorsque le nom du Canada est cité, c'est presque uniquement pour le commerce. L'index de l'inventaire de la série C/14 (Correspondance de la Guyane) n'a que de rarissimes et tardives mentions du Canada. Dans les séries C/11a (au départ du Canada) et C/11b (au départ de l'Île Royale) et dans les pièces de la série B (au départ de France vers les colonies) qui concernent le Canada, lesquelles ont fait l'objet d'un inventaire analytique, il est très peu parlé des Antilles et de la Guyane.

1. Le commerce entre le Canada et les Antilles françaises

La première trace apparaît, sous forme de projet éventuel, le 22 septembre 1664, dans la minute d'une lettre de COLBERT à PROUVILLE de TRACY, lieutenant général des îles d'Amérique, qui prépare une expédition contre les Iroquois, avec des troupes qu'on lui envoie de France. Ces troupes doivent être renvoyées en France dès la fin de "l'entreprise",

"mais, avant cela, l'intention de Sa Majesté est que l'on convie les soldats à demeurer volontairement dans le pays comme habitants, leur offrant à cet effet des terres qui leur seront des plus commodes et leur donnant quelque assistance de la part de Sa Majesté, n'y ayant rien d'une si grande conséquence que de fortifier les colonies, et particulièrement de soldats."

Puis Colbert ajoute :

"L'ordre estant bien établi dans les Isles comme il est, ce sera un grand avantage si, dans un an, comme vous l'espérez, l'on peut faire un commerce en Canada, en y envoyant quinze ou vingt navires chargés de futailles en fagot, dont le débit sera profitable, et en faisant passer du Canada dans les Isles, quand il sera une fois découvert de bois et défriché, du blé, des farines, des anguilles séchées et salées, de la morue et d'autres poissons."

(Colonies C/8b/1 n° 13)

Mais le temps passe et rien ne se fait. Le 28 février 1681, l'intendant PATOULET envoie aux bureaux de Versailles un mémoire long et précis de deux raffineurs de Martinique et Guadeloupe, qui se proposent d'ouvrir un commerce "avec les habitans de Canada et Coste de l'Acadie". Mais le projet n'aboutira pas, par opposition de Versailles.

(Colonies C/8a/3, f° 66 à 72, 92, 176)

On retrouve épisodiquement des mémoires pour ce commerce, des plaintes sur son inexistence ou son insuffisance. Ce n'est que vers 1730 qu'il commence à progresser... pour une trentaine d'années à peine !

Par exemple, en 1730, la Martinique a reçu 19 bateaux du Canada ou de l'Île Royale (et 166 de France) et la Guadeloupe 5 bateaux du Canada et de l'Île Royale (19 de France); en 1731, 25 bateaux du Canada arrivent à la Martinique et 6 à la Guadeloupe.

Dans l'autre sens, peu de navires vont des îles vers le Canada. En effet

"ces navires appartenant aux négociants de France, arrivés icy du Canada, ont fait leurs retours en France."

La majeure partie des vaisseaux de la Martinique ne va d'ailleurs pas jusqu'à Québec mais s'arrête à l'Île Royale :

"Nos négociants se déterminant difficilement à courir les risques qu'il y a à remonter le fleuve St-Laurent, l'Île Royale deviendra nécessairement l'entrepôt du commerce du Canada avec les Isles du Vent. Il est même très avantageux que cela soit ainsi : nous avons peu de négociants qui s'adonnent à ce commerce; ce sont presque toujours les mêmes. Ils peuvent faire deux voyages dans l'année en allant à l'Île Royale et ils n'en pourraient faire qu'un en remontant jusqu'à Québec et, par conséquent, le commerce des Isles pourra être du double par l'entrepôt qu'il y aura à l'Île Royale de ce qu'il serait s'il fallait que nos bateaux allassent prendre leur chargement à Québec.

Ce commerce peut beaucoup augmenter parce qu'on peut l'entreprendre avec peu de fonds. Si l'on jugeait du profit qu'il donne par la différence de l'entrée à la sortie, il paraîtrait prodigieux, mais il y faut ajouter les frais qui sont grands eu égard au peu de valeur de la cargaison qui doit les supporter. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'on voit toujours avec plaisir arriver les batiments canadiens; ils nous portent des morues, des saumons et autres poissons secs, de la farine de froment, des pois qui nous sont d'un très grand secours, des planches et bordages de chêne et de sap dont nous ne pouvons nous passer. Ils emportent principalement, et par préférence à tout, nos syrops et nos taffias qui n'ont presque point d'autres débouchements. Il s'en faut bien, néanmoins, qu'ils nous portent assez de bois de construction, d'essentes et de merrains pour l'usage qui s'en fait aux isles."

(Colonies C/8a/41, f° 237 et 42, f° 252-253 et 344)

En 1734 (long état des denrées échangées), arrivent du Canada : morue sèche et morue verte (sic), farine, poisson salé, pois, beurre, huile à brûler, charbon de terre, avirons, bordages, planches, essentes (bardeaux, tuiles de bois), briques, cercles, merrains (planches pour faire les barriques), madriers. Partent pour le Canada : sucre

blanc, commun, de tête et brut, sirop, taffia, café, tabac, liqueurs, mélasse, coton, confitures.

(Colonies C/8a/45, f° 340-354)

Mais il y en a qui ne sont jamais contents : le 9 mars 1742, le marquis de Champigny se réjouit :

"Il nous est arrivé beaucoup de morue de Québec et de l'Isle Royale, ce qui a fait grand plaisir à tous nos habitants. Nos négociants de St-Pierre ont été fâchés, avec quelque raison, de l'abondance de cette denrée, parce que cela les a empêchés de se défaire du bœuf qu'ils avaient fait venir de nos ports, qui s'est effectivement trouvé de mauvaise qualité mais, comme tout change d'un moment à l'autre en ce pays, il faut espérer que, lorsque la saison empêchera les Canadiens de venir, les autres denrées reprendront leur cours."

(Colonies C/8a/54 f° 162)

Et, dans un "mémoire sur le cabotage des Iles du Vent", c'est-à-dire le commerce "avec les colonies septentrionales, le Canada, Louisbourg et la Louisiane", daté du 24 décembre 1753, le gouverneur et l'intendant des Iles écrivent

"Il nous vient de Canada et de Louisbourg du poisson salé, des planches et des chevaux, des bestiaux en petite quantité"

mais presque toutes les marchandises qui viennent de ces colonies sont anglaises...

(Colonies C/8a/60 f° 53)

2. Aides ponctuelles du gouvernement des Iles du Vent à celui du Canada

C'est en effet dans le sens Iles > Canada qu'on a plusieurs exemples d'aide et pratiquement pas dans l'autre sens. On a tout à fait l'impression, toujours à la lecture de la correspondance des gouverneurs des Iles du Vent (Martinique et Guadeloupe), qu'il fallait aider ces malheureux Canadiens et que, en revanche, ceux-ci ne se souciaient parfois même pas de remercier. En voici quelques exemples :

Menace de famine à l'Isle Royale en 1734

Le 15 janvier 1734, Denis BONAVENTURE, lieutenant des troupes du détachement de la marine en garnison à l'Isle Royale, est obligé de relâcher à la Martinique. Il avait été envoyé, ainsi que le chevalier de GANNES, par M. de SAINT-OVIDE, gouverneur de l'Isle Royale, à la Nouvelle-York afin d'y chercher des farines pour sa colonie, menacée de famine.

Reparti de la Nouvelle-York dans un brigantin anglais chargé de 380 barils de farine, il s'est vu contraint de relâcher à la Martinique, séparé du navire de M. de GANNES qu'il croyait arrivé à l'Isle Royale mais qui, comme on l'apprit à la Martinique en février, avait dû aussi relâcher, mais à Saint-Thomas et, de là, envisageait de se rendre à Saint-Domingue, tandis que Bonaventure "et son capitaine anglais" semblaient rechigner à repartir pour l'Isle Royale en plein hiver.

Le marquis de CHAMPIGNY, gouverneur des Iles du Vent, rend compte au ministre de ses démarches et instances auprès de Bonaventure pour qu'il reparte dès que possible. En effet, il est très inquiet pour la colonie de l'Isle Royale car, face à la famine qui y régnait, M. de SAINT-OVIDE avait dû renvoyer une grande partie des ouvriers et des pêcheurs de morue et, avec l'hiver, Louisbourg ne recevrait aucun secours de Québec (où la moisson avait été abondante) avant le mois de mai. Bonaventure et le capitaine

anglais ne voulaient repartir que le 10 ou 12 mars ; Champigny considérait qu'ils pouvaient le faire dès le 25 février et gagner l'Acadie.

Finalement, le 11 juin, Champigny peut écrire triomphalement au ministre qu'il a reçu des nouvelles de Bonaventure, reparti le 8 mars et qui a mouillé à Louisbourg le 4 avril, après un excellent voyage, d'après son journal de bord qu'il lui avait demandé de lui envoyer. Quelques jours plus tard, le chevalier de Gannes qui, après St-Thomas, avait relâché à St-Domingue, est arrivé à son tour. Il était temps car il ne restait plus dans les magasins du roi que 30 barils de farine pour toute la colonie et le premier navire de France, un bayonnais, n'y a mouillé qu'en mai. Champigny conclut qu'il est ravi d'avoir tout fait pour que Bonaventure reparte vite et qu'il est très surpris de n'avoir reçu aucune lettre de M. de SAINT-OVIDE "pourtant en bonne santé"...

(Colonies C/8a/45, f° 43 ,54-55, 83)

Les deux chefs Renards envoyés à la Martinique (1734-1735)

Le 19 octobre 1734, le marquis de CHAMPIGNY écrit que "MM de BEAUHARNAIS et HOCQUART (gouverneur et intendant de la Nouvelle-France) n'ont point encore envoyé les deux chefs Renards que Sa Majesté a ordonné d'envoyer aux îles avec une femme de même nation. Peut-être les auront-ils fait passer à Saint-Domingue. S'ils viennent ici, M. d'ORGEVILLE (intendant des Iles du Vent) les fera vendre au profit de Sa Majesté. Il fera remettre au trésorier le prix qui en proviendra et il l'en chargera en recette extraordinaire."

Le 12 mars 1735, les deux chefs Renards et la femme sont bien arrivés mais ils sont retenus au fort parce qu'aucun habitant ne veut s'en charger, même si on les donne pour rien, car

"ils craignent que ces sauvages, accoutumés à faire la guerre aux blancs, n'encouragent leurs esclaves que la crainte seule retient et ne les engagent à quelque révolte."

Le gouverneur annonce donc son intention de "les faire passer à l'Orénoque" par "le premier capitaine qui partira pour ce pays-là", afin d'y être "vendus s'il est possible ou être laissés parmi les sauvages."

(Colonies C/8a/46, f° 1)

Esclaves maîtres des hautes œuvres à Québec et l'Île Royale

En 1734, un nègre des îles, condamné à mort par le conseil supérieur, est gracié, racheté 800lt à son maître, et envoyé à Québec, à la demande de son Intendant, "pour servir de maître des hautes oeuvres".

(Colonies C/8a/45, f° 252)

En 1742, même demande, mais de l'Île Royale, qui a besoin d'un "homme au fait de la question qu'on donne aux criminels". De Martinique, on envoie le nègre FRANÇOIS qui avait été condamné à mort pour avoir tué un petit nègre "d'un coup de bâton qu'il lui avait donné sur l'estomac dans un premier mouvement de colère et, comme les informations justifiaient que ce meurtre n'était ni prémédité ni volontaire, le conseil a cru le nègre François dans le cas de profiter de la grâce."

On l'instruit dans sa tâche avant de l'envoyer, parce que "la saison était trop avancée", mais on recommande aux Canadiens de veiller à la façon dont il procèdera.

(Colonies C/8a/54, f° 273)

3. Des "Canadiens" arrivés aux îles "par accident"

De loin en loin, on lit dans la correspondance des gouverneurs des Iles du Vent (à la Martinique), des allusions à des personnes destinées au Canada et arrivées à la Martinique. C'est toujours de façon fortuite, accidentelle, et le problème est de les entretenir et de les renvoyer le plus vite possible, alors qu'il n'y a pas de liaison régulière !

1690

Le 26 novembre 1690, l'intendant DUMAITZ de GOIMPY informe :

"M. PERROT, cidevant gouverneur de Laccadie et intéressé dans la compagnie établie à l'Accadie, est mort dans cette isle après y avoir été amené par un vaisseau philibustier qui l'avait repris dans un bastiment anglois qui le portait à Baston (sic). Je me donne l'honneur de vous envoyer les papiers qui se sont trouvés dans ses effets et qui pourraient être de quelque importance. Le sieur SACARTY, qui était établi ingénieur au Port Royal, a été pris avec mondit sieur Perrot et est aussi venu ici avec lui, où je lui ai fait fournir de quoi lui était nécessaire pour sa subsistance à compte des appointements qui lui étaient dus. J'en ai averti M. BÉGON, intendant du Pays d'Aulnix, afin que ces avances lui soient précomptées."

(Colonies C/8a/6, f° 183)

1720

Le 4 janvier 1720, le gouverneur DEPAS de FEUQUIÈRE écrit de Fort-Royal :

"Il y a quelque temps que douze soldats envoyés de Québec à l'isle Royale par M. de VAUDREUIL relaschèrent icy avec le bateau qui les portait, le mauvais temps l'ayant empesché de gagner Louisbourg. Ces douze soldats sont incorporés dans nos compagnies et y resteront si le Conseil ne juge pas à propos de m'ordonner de les renvoyer à leur destination par les occasions, quoique rares, qui se présentent quelquefois des bateaux de cette isle qui vont commerce à l'Isle Royale et à Québec."

Réponse en marge :

"Il convient de les laisser à la Martinique incorporés dans les compagnies, à moins qu'il n'y en ait quelqu'un qui soit marié en Canada ou à l'Isle Royale, auquel cas il est juste de l'y renvoyer."

On apprend le 25 novembre de la même année qu'un des douze a déserté et "quelques autres sont morts (sic), mais il n'y en a aucun de marié en Canada."

Outre ces anonymes, le sieur de FALAISE, nommé lieutenant à l'Isle Royale, a eu le même sort mais,

"s'étant pris d'inclination pour une jeune veuve de la Grenade qui était à la Martinique", il demande en 1720 à y rester.

En cette même année 1720, la Marie-Josèphe, capitaine BOURDON, de La Rochelle,

"partie de Québec le 28 octobre pour venir à l'Isle Royale y mettre M. DU FIGUIER, lieutenant de la compagnie de Rouville, M. de TONTY, enseigne de la compagnie de Dornon, M. de CATALOGNE, ingénieur en second de l'Isle St-Jean, et un soldat de la compagnie de Dornon, n'a jamais pu prendre l'Isle Royale, quoiqu'il en aye passé fort près, et a esté obligé de relascher dans cette isle."

"M. du Figuier demande à passer ici l'hiver pour repasser à l'Isle Royale par le premier bateau qui partira le printemps prochain de cette isle pour y aller."

Comme il est sans argent et sans connaissance, l'intendant lui fait donner ses appointements de lieutenant et l'invite à prendre ses repas chez lui autant qu'il le voudra. MM. de Tonty et de Catalogne demandent à repartir pour France par le premier vaisseau qui partira pour Nantes ou Bordeaux; ils sont porteurs de cette lettre de l'intendant pour le Conseil auquel ils pourront assurer "que depuis qu'ils ont ici dans un assez médiocre cabaret, il leur en a coûté 7l. 10 s. par repas par tête, en faisant un assez médiocre ordinaire, ce qui les a si fort étonnés" qu'ils ne pensent qu'à quitter la Martinique au plus vite !
(Colonies C/8a/27)

Vous aurez pu remarquer, au cours de ces divers extraits, tant sur le commerce que sur les relations d'aide au Canada ou aux Canadiens, l'importance de "la saison", avec ce dur hiver qui coupe toute communication pendant de longs mois, et celle des tempêtes qui déroutent les navires à voile sur de très longues distances.

C. LES CANADIENS AUX ILES ET EN GUYANE

Il serait fastidieux d'établir des listes et des généalogies. Nous allons donc simplement donner quelques observations générales.

Avant 1763

Jusqu'en 1763, les "Canadiens" établis aux Iles sont presque uniquement des officiers de marine, des troupes de marine ou de l'armée (de terre). Le président du Conseil de marine approuve la suggestion faite en 1748 de "destiner quelques officiers canadiens" pour le service de Saint-Domingue (Colonies B/87 f° 46 et 89 f° 68). La plupart "servent" aux îles un certain nombre d'années puis soit repartent pour le Canada où se trouve leur famille, soit sont destinés à d'autres colonies.

Quelques-uns, cependant, épousent une créole (d'une famille blanche des îles) et fondent une famille. On peut trouver ainsi des branches antillaises de familles canadiennes, souvent ignorées ou très mal connues des dictionnaires de biographie ou de généalogie canadiens.

Nous avons évoqué plus haut le cas du sieur de FALAISE (celui qui épousa une jeune veuve de l'île de Grenade), qui fait partie, en fait, de la famille de GANNES de FALAISE; mais lui était arrivé en 1719 "par accident", alors qu'il était destiné à Louisbourg, où se trouvait sa famille. Prénommé Simon et major de la Grenade, il demande en 1739 au conseil supérieur de la Martinique l'enregistrement de ses titres de noblesse, ce qu'avait obtenu le 5 juillet 1736 son cousin Louis François de GANNES, établi à la Martinique.

On peut citer aussi, à titre d'exemple,

pour Saint-Domingue :

- la famille ADHEMAR de LANTAGNAC avec deux frères officiers des troupes du roi, nés au Canada en 1724 et 1732 et mariés à Saint-Domingue en 1752 et 1765 (CGHIA 16, pp. 42 à 44)
- Jean Baptiste Bonaventure SOLLÉE, chirurgien major sur les vaisseaux du roi, né à l'île Royale et marié en 1755 à Mirebalais (CGHIA 20 pp. 73-74)

- Joseph Hyacinthe RIGAUD de VAUDREUIL, né à Québec en 1706, fils du gouverneur du Canada, servit à Saint-Domingue où il se maria en 1732 et où il fit toute sa carrière (gouverneur de Saint-Domingue de 1753 à 1757) (CGHIA 31, pp. 31-32).
- Joseph Charles JUCHEREAU de SAINT-DENIS, né à Montréal en 1696, marié en 1725 au Cap-Français où il fut conseiller puis doyen au Conseil Supérieur (GHC pp. 688, 724, 820).

pour la Guyane :

- JACAU de FIEDMONT, d'origine acadienne, gouverneur de Guyane.

Quelques rares familles "naviguent" entre le Canada et les Iles, comme les LEROY de LA POTHERIE : Charles Auguste, fils d'un conseiller au Parlement de Paris où il était né à Paris en 1634, s'établit en Guadeloupe et obtint en 1663 une vaste concession au Gros Morne (nord de la Basse-Terre).

De ses deux fils, le cadet, né en Guadeloupe, s'y maria deux fois mais semble sans postérité. L'aîné en revanche, Charles Claude, né à Paris en 1663, fut successivement écrivain principal de la marine à Brest (1691), commissaire de la marine à bord de l'escadre conduite par Pierre LE MOYNE d'IBERVILLE qui devait déloger les Anglais de la baie d'Hudson (1697), contrôleur de la marine et des fortifications au Canada (1698) et, enfin, en 1701, il fut nommé lieutenant de compagnie en Guadeloupe et en 1705 aide-major, toujours en Guadeloupe. En 1700 il avait épousé au Canada Elisabeth de SAINT-OURS, née à Montréal, d'une très importante famille canadienne. C'est en Guadeloupe que Charles Claude écrit, à partir de 1702, une monumentale "Histoire de l'Amérique septentrionale", publiée en 1722 et rééditée en 1753, en quatre volumes. Là s'arrête la connaissance qu'à de lui le "Dictionnaire biographique du Canada" de David H. Mayne et André Vachon (Presse de l'Université de Montréal). Or le couple eut trois fils :

- 1 Charles Auguste, sieur de BACQUEVILLE, né en 1702 à Québec, est le sieur LEROY de LA POTHERIE connu dans l'histoire de la Guadeloupe. Il servit en Martinique puis en Guadeloupe où il commanda en l'absence du gouverneur en 1753 puis de 1755 à 1757. Il participa à la défense de la Guadeloupe assiégée par les Anglais en 1759, fut dégradé après la capitulation, emprisonné à l'île Sainte-Marguerite, réhabilité en 1767.
- 2 Pierre, sieur DES MANVILLES, né en 1705 à Mont-Carmel (Basse-Terre), continua la descendance. Il était établi sur la concession de la famille au Gros-Morne, devenu Deshayes, avec paroisse vers 1727, établie à la demande du frère aîné. Certains de ses enfants, nés et baptisés à Deshaies entre 1742 et 1749, servirent à Saint-Domingue et une fille s'y maria.
- 3 Marc René Augustin, sieur de SAINT-OURS, conseiller au conseil souverain de la Guadeloupe, fut tué au siège de 1759.

En ce qui concerne le "menu peuple", on trouve aussi de loin en loin des natifs du Canada dans les registres paroissiaux des îles et de Guyane, mais ce sont vraiment des cas isolés. Ainsi, à Capesterre de Marie-Galante, se marient en 1753 Joseph NOVELLE, fils d'un tailleur d'habits de Québec, et, en 1762, Charles MOYSE, né à Port-Toulouse en l'Île Royale.

Après 1763

Avec la fin du Canada français, les cas d'officiers de l'armée, de la marine ou de l'administration "recasés" aux îles se font plus nombreux :

- les GUILLOUET, issus d'un capitaine des gardes du Canada, donneront plusieurs gouverneurs de Guyane (GHC 61, pp. 1061-1063).
- les CELORON de BLAINVILLE répartiront leurs enfants entre l'Île-de-France (Maurice), Saint-Domingue et la Guadeloupe (GHC 77, pp. 1508-1509).
- les CATALOGNE passeront à Saint-Domingue puis, après la perte de l'île, à la Martinique (GHC 83, pp. 1662-1665).
- les LE GARDEUR de REPENTIGNY et de TILLY se retrouveront à Saint-Domingue, en Louisiane et en Guadeloupe.
- les d'AGNEAU d'OUVILLE s'établiront en Guadeloupe (GHC 91, p. 1910-1912).

Les Canadiens et Acadiens de milieu plus modeste sont peu nombreux, après les guerres, le grand dérangement et la perte de l'Amérique septentrionale, à choisir de refaire leur vie en Guyane ou aux îles. Les documents de la série B (au départ de France) font état à plusieurs reprises de leur "répugnance" aux suggestions faites dans ce sens.

Le 27 décembre 1762, il est envoyé une "circulaire aux intendants et commissaires des ports où il y a des familles de l'Amérique septentrionale" : bien que, suite à la paix, il faudrait supprimer les secours aux familles venues de l'Île Saint-Jean et autres lieux, ils seront continués pendant l'hiver. Mais, en attendant leur suppression, il faudrait "encourager les familles les plus pauvres à passer à Cayenne ou Martinique, Sainte-Lucie, Guadeloupe ou Saint-Domingue", en leur observant que, dans ce cas, le Roi leur continuerait les secours (Colonies B/115 f° 333).

En 1763, plusieurs textes parlent de la "transmigration aux colonies" des familles de l'Île Royale et de l'Acadie alors dans des ports de France : Madeleine LOISY, veuve de Jacques BOUCHET, marchand potier du Canada, et sa sœur, passent à Saint-Domingue; le sieur COEURET et sa famille, de l'Île Royale, passent à la Désirade. Des officiers aussi transmigrent, comme le sieur de GANNES, qui va à la Martinique; M. de VILLEJOIN, qui est nommé gouverneur de la Désirade (Colonies B/118 f° 344-345).

Mais, le 19 septembre 1763, à la suite de plaintes d'habitants de l'Île Saint-Jean qui résident à Boulogne, plaintes transmises par l'abbé Le Loutre, aux Missions étrangères à Paris, on assure à celui-ci que ces familles ne seront pas forcées de s'établir à la Guyane (mais leurs préjugés sur le climat sont sans fondement); elles peuvent aller dans la colonie qui leur plaira, sauf Saint-Pierre et Miquelon (Colonies B/120 f° 306).

Et, en 1764, on s'étonne de la "répugnance" des Acadiens à "passer à Cayenne"; on est "surpris de leur refus obstiné", malgré des offres avantageuses et "alors que le pays est excellent" : "l'idée qu'ils se forment de l'insalubrité du pays est sans fondement". S'ils persistent, il sera impossible de leur continuer les secours (Colonies B/120 f° 153 et 157).

Certains Acadiens sont venus d'Angleterre en France sous la promesse d'être mis en état de subsister; on leur a proposé de passer aux îles mais "la plupart ont une aversion prononcée pour ces colonies." Il faut donc leur trouver des débouchés, par exemple dans les îles de la côte française car ce sont de bons pêcheurs et c'est un peuple "sobri et industrieux qu'il ne faut pas laisser dans l'inaction" (Colonies B/120 f° 195bis).

En 1773, on accuse réception de la liste des familles (non jointe) de l'Amérique septentrionale qui demandent (enfin !) à passer aux colonies et on approuve qu'on fasse embarquer pour la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue "toutes les familles de Louisbourg qui le désirent" (Colonies B/144 f° 317).

D. LE CAS DE L'ACADIE : CHAMPFLORE EN MARTINIQUE

Nous venons d'évoquer, avec les Canadiens, les Acadiens, dont le cas est différent mais qui sont souvent cités ensemble dans les documents. Nous allons maintenant nous intéresser à ceux qui se sont établis, plus ou moins malgré eux, à la Martinique, et nous allons reprendre pour cela la Correspondance des gouverneurs. C'est M. de BOMPAR, gouverneur de la Martinique, qui écrit au ministre le 10 avril 1756 :

"On vous aura sans doute informé du désastre arrivé aux familles françaises anciennement établies en Acadie et qui y étaient demeurées depuis le traité d'Utrecht, sous les conditions de neutralité et la promesse que le gouvernement d'Angleterre leur avait faite de ne pas les inquiéter. Le gouvernement, voulant les contraindre, les désarma par surprise au commencement de l'été dernier et voulut les forcer à prendre les armes pour eux. N'ayant pu y réussir par les menaces ni par les violences, il a pris le parti de les faire embarquer sur des bâtiments et de les faire disperser famille par famille sur les côtes de Pennsylvanie, de la Caroline et de la Virginie. On évalue la quantité de ces peuples enlevés à 12 000 âmes de tout sexe et de tout âge."

Cette introduction précède le cas d'une de ces familles, arrivée à la Martinique le 8 avril, venant de Saint-Eustache : le bâtiment anglais qui la transportait, avec d'autres Acadiens au nombre de 300, devait les mener à la Nouvelle-York mais il dut relâcher à Antiques (île anglaise), dont le gouverneur les fit sur-le-champ conduire à Saint-Christophe; là, le gouverneur anglais leur donnait si peu à manger que cette famille, arrivée le 25 janvier, en est repartie le 1^{er} avril où elle a pu prendre un bateau pour Saint-Eustache (île hollandaise) dont le gouverneur s'est empressé de les envoyer à la Martinique "pour s'en épargner la nourriture". La famille, composée d'un vieillard de 75 ans et ses quatre fils ayant chacun leur femme et ensemble 19 enfants, se monte à 28 personnes. Comme ils demandent à être envoyés à Louisbourg, on s'empressera de les satisfaire par la première occasion qui se présentera !

(Colonies C/8a/61 f° 111-114).

En 1764, soit huit ans après le "grand dérangement", des familles acadiennes qui avaient été transportées à la Nouvelle-York demandaient à passer "dans les terres de la domination de Sa Majesté". Ordre fut donc envoyé au gouverneur de la Martinique, M. de FÉNELON, d'acheter un bâtiment pour ce faire, le commandant anglais de la Nouvelle-York étant d'accord. Le sieur DIANT l'aîné, négociant de St-Pierre, se chargea de l'opération, en lien avec le sieur NADAU de BELAIR, négociant à la Nouvelle-York, et, après diverses péripéties, la Martinique se retrouva le 28 août 1764 chargée d'assurer la subsistance à 21 familles, formant ensemble 129 personnes "la plupart enfants ou sexagénaires".

(Colonies B/66 f° 66-67)

Trois mois plus tard, le 26 novembre 1764, arrivaient sur le navire "L'Union de Caen", expédié de Rochefort, des familles alsaciennes au nombre de 118 personnes, destinées primitivement à la Guyane (expédition de Kourou). Comme ces familles montrent au gouverneur l'imprimé contenant les promesses qui leur avaient été faites, ce dernier croit devoir s'y conformer.

FÉNELON a donc établi un acte notarié sur les conditions de l'établissement des familles alsaciennes au quartier de Champflore, "sur des terres appartenant au sieur LE COMTE", avec règlement fixant la quantité de terre donnée à chaque famille selon le nombre de têtes. Il est plein d'espoir car

"L'air du quartier de Champflore est très sain et conviendra bien mieux aux Européens que celui des Bords de mer; il résultera ainsi deux grands avantages pour la colonie de l'établissement que nous y faisons : le premier en faisant des savanes qui se trouveront presque au centre de l'île et dans lesquelles on pourra entretenir une quantité considérable de bestiaux et le second, en ouvrant des chemins qui abrègeront beaucoup les communications de Saint-Pierre au Fort-Royal et à la Trinité."

Mais il rappelle le problème des familles acadiennes "qui, avec la ration et une modique somme, n'ont pu se donner à la culture de la terre et mendient la plupart, ou par paresse, ou par le manque de facultés", alors qu'on avait tenté de les placer "sur des terrains incultes, en leur offrant des outils pour défricher et travailler la terre."

Il envisage de faire aux Acadiens les mêmes conditions qu'aux Alsaciens et ainsi cesser de servir

"la ration et la solde à ceux qui ne se seront pas présentés pour prendre un terrain auprès de celui des Alsaciens."

Ces Acadiens sont maintenant au nombre de 399 à la ration; tous ne prendront pas de terrain mais il suppose que ceux qui ne le feront pas auront d'autres ressources et qu'il ne restera plus qu'un petit nombre de personnes, celles "qui ne seront pas en état de supporter un travail de cette nature", à qui continuer à servir la ration.

(Colonies C/8a/67 f° 185-186)

Hélas, le 11 avril 1768, il faut bien reconnaître

"que les familles allemandes et acadiennes établies à Champflore s'y sont soutenues tant qu'elles ont joui de la ration mais que, dès l'instant qu'elles ont cessé de la recevoir, le désordre et la confusion se sont mis parmi elles. De plus de 500 personnes qui ont commencé à s'établir dans cette colonie, il n'en reste que 177, dont la plupart, ayant perdu leurs chefs, sont dans un état de langueur qui les rend incapables d'aucuns travaux."

(Colonies C/8b/12 pièce 199)

CONCLUSION

Les individus ou les familles originaires du Canada et établis aux Antilles françaises et en Guyane sont peu nombreux, pour toutes sortes de raisons que nous avons vues au long de cet exposé, et principalement parce que le climat des îles et le type de travail à fournir était trop différent de ceux du Canada. L'attrait que représentent aujourd'hui le soleil, la mer, la chaleur de l'accueil antillais pour les Canadiens et les Canadiennes venus en touristes, n'existait pas alors.

On ne peut pas trouver ces personnes par des listes ou des recensements mais seulement par la recherche généalogique, en recoupant plusieurs sources. Nous sommes prêts à répondre à des demandes concernant le sort de Canadiens dont on sait, grâce à des documents déterminés, qu'ils se sont établis aux îles, ou plutôt dans telle île précise, mais il est inutile de nous envoyer des lettres pour savoir si par hasard vous avez des cousins antillais...

Bibliographie :

Outre les sources d'archives indiquées à chaque citation, nous avons utilisé les bulletins de l'association, Généalogie et Histoire de la Caraïbe (GHC).

www.ghcaraibe.org

Chronologie des trois colonisations jusqu'en 1763

Canada

- 1608 : CHAMPLAIN fonde Québec, longtemps simple comptoir de fourrures
- 1627 : RICHELIEU crée la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés
- 1664 : Louis XIV réintègre la région au domaine royal
- 1665 : organisation de la colonie avec
 - gouverneur, intendant, conseil souverain, évêché.
 - immigration(de 2.000 habitants en 1660 à 10.000 en 1680)
- 1667 : paix de Breda; la France reçoit l'Acadie
- Diminution de l'immigration, qui cesse au début du XVIIIe siècle
- 1713 : Fin de la guerre de Succession d'Espagne; traité d'Utrecht : La France perd l'Acadie, Terre-Neuve, baie d'Hudson
- 1755 : expulsion des familles françaises de l'Acadie 1756 : début de la guerre de Sept Ans
- 1763 : traité de Paris : la France perd le Canada (au profit de l'Angleterre)

Guyane

- 1643 : Compagnie de Rouen; envoi 400 hommes, qui meurent ou repartent
- 1652 : "Compagnie de la France équinoxiale" ou "des Douze Seigneurs" : 500 engagés et 150 colons libres; échec; ils meurent ou repartent
- 1663 : "Compagnie de la France équinoxiale" ou "de la Terre ferme d'Amérique"
- 1664 : absorbée dans la "Compagnie des Indes occidentales"
- 1666 : guerre anglo-hollandaise (la France en faveur des Hollandais)
- 1672 : guerre de Hollande
- 1676 : Cayenne prise par les Hollandais et reprise par les Français (amiral d'ESTRÉES)
- La Guyane française vivote : oubliée par la colonisation; quelques engagés; des flibustiers créent des habitations; pas plus de 1.000 blancs
- 1763 : fin de la guerre de Sept Ans; traité de Paris
- expulsion des Jésuites; émigration vers la Guyane
- CHOISEUL organise un peuplement massif "l'Expédition de Kourou" : plus de 10.000 blancs en quelques mois; près de 7.000 décès

Antilles

- 1625 : première installation française aux Antilles, à St-Christophe
- 1626 : "Compagnie de Saint-Christophe"
- 1635 : colonisation de la Guadeloupe et de la Martinique : "Compagnie des Isles d'Amérique"
- 1664 : Le Roi rachète les îles : "Compagnie des Indes Occidentales"; Etablissement des Conseils souverains, gouverneur et intendant
- 1668 : Colbert préconise un fédéralisme économique entre les îles et le Canada pour se soutenir mutuellement en cas de conflit; mais le commerce ne sera réel que vers 1730
- 1674 : la Compagnie des Indes Occidentales est dissoute et les îles passent au domaine royal; le monopole de commerce est maintenu; le gouvernement général est établi à la Martinique.

1690 : les Anglais prennent St-Christophe et déportent les Français vers Martinique, Guadeloupe ou St-Domingue (cf le grand dérangement)
1697 : traité de Ryswick; Les relations commerciales entre les Iles et le Canada sont plus suivies
1713 : traité d'Utrecht : perte de St-Christophe.
1759 : les Anglais s'emparent de la Guadeloupe
1762 : les Anglais s'emparent de la Martinique
1763 : traité de Paris; la France recouvre la Martinique et la Guadeloupe (mais perd le Canada)